

# Périmètre des abords des monuments historiques (Eglise St Martin)

La ville de Courdimanche compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques, l'église Saint-Martin qui est située au village.



Elle est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1987.

Dès lors que des travaux sont réalisés sur les immeubles compris dans le PDA, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est requis qu'ils soient ou non soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme et s'assure que les travaux ne portent pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique, ni à ses abords qui se substitue au périmètre de protection des 500 m précédemment applicable.

Contrairement au périmètre de protection des 500 m, le PDA est défini selon le découpage parcellaire afin de créer un ensemble cohérent avec l'église et prendre en compte les éléments qui participent à sa conservation et à sa mise en valeur.

Par arrêté du Préfet de Région, le PDA de l'église Saint-Martin a été créé. Désormais, uniquement les projets dont le terrain d'assiette est situé dans ce périmètre seront soumis à l'accord de l'ABF.

La place Claire-Girard, devant et autour de l'église, incluant le terre-plein, l'escalier et l'ensemble des abords sont identifiés comme **site inscrit**.

Documents

[Plan du PDA](#)

[Rapport de présentation du PDA](#)

[Annexes PDA](#)